



vous guider

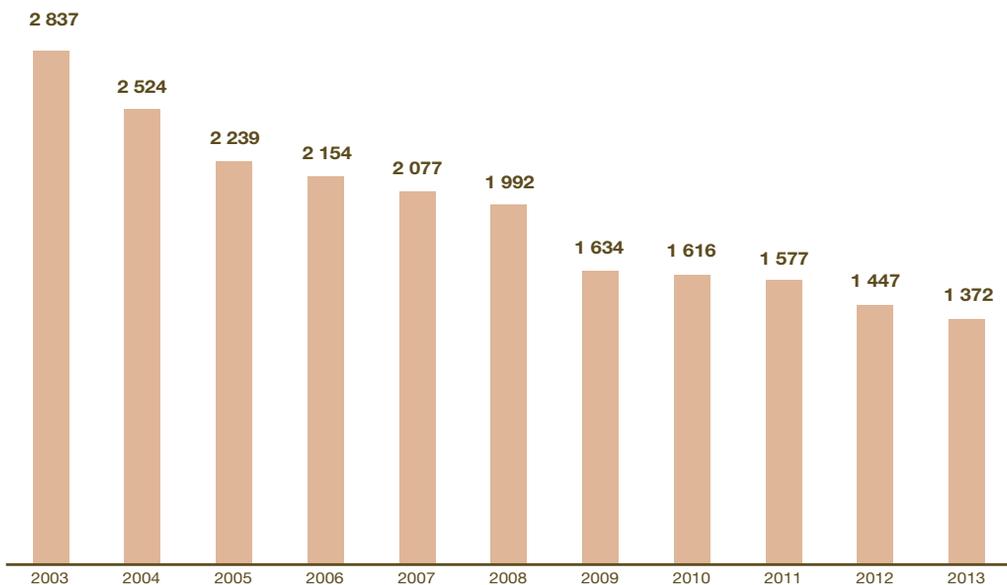
Réduire les accidents du travail en scierie

■ Salariés en scierie



Quelques chiffres nationaux *(hors Alsace et Moselle)* ¹

✚ Nombre d'accident du travail avec ou sans arrêt



Typologie des accidents du travail ²

Les accidents du travail en scierie surviennent le plus souvent dans des lieux de fabrication-transformation-conditionnement (42 %). Les deux autres endroits à risque sont les parcs à agrumes, les parcs de sciage (13 %) et les halls de sciage du bois, de merranderie (17 %).

Ces accidents ont lieu principalement au cours d'activités de transformation du bois (27 %) dont la transformation du bois sans précision (6 %) et le sciage du bois sans précision (5 %).

Parmi les autres activités sources d'accidents du travail, les plus souvent citées sont la manutention manuelle de charge (13 %), les déplacements à pied (8 %) et la maintenance, l'entretien de machine, d'outil et de véhicule (6 %).

Les mouvements incriminés lors de ces accidents sont principalement les faux mouvements sans chute ni heurt et les mouvements avec effort (18 %) et les écrasements, coincements par un objet (13 %). Les collisions, chocs (9 %) sont aussi fréquents ainsi que les projections d'objet(s), de poussière et explosion (6 %).

1) Source : ATMP CCMSA

2) Données 2013

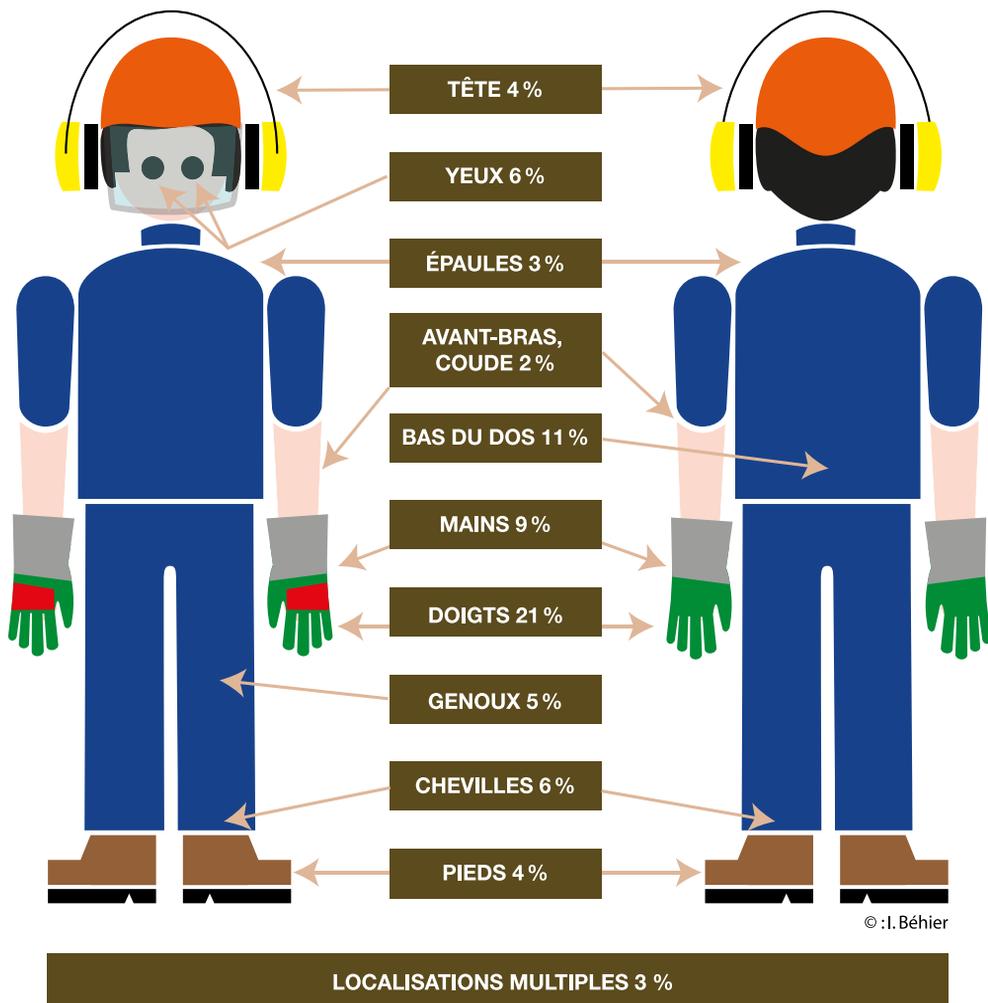
Situations à risque et mesures de prévention

Des situations à risque		Des mesures de prévention appropriées
Les opérations de manutention	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Manipulation de planches, poutres et plateaux. ▶ Empilage des frises et des avivés. ▶ Evacuation des déchets. ▶ Exposition aux troubles musculo-squelettiques. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Priorité doit être donnée aux moyens de manutention mécaniques (ventouses, portiques, tables élévatrices, transpalettes...).
Les machines	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Utilisation : sciage rognage, tronçonnage. ▶ Exposition aux nuisances sonores, émissions de poussières de bois. ▶ Maintenance : affûtage, remplacement des rubans et des lames, intervention lors de dysfonctionnements, réglage, nettoyage. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Accompagnement des nouveaux embauchés. ▶ Elaboration de fiches de postes. ▶ Délivrance de formations et d'habilitations adaptées. ▶ Etablissement de procédures d'intervention en cas de dysfonctionnement (consignation, permis de feu). ▶ Vérifications périodiques des installations (électriques, aspiration, appareils de levage...). ▶ Nettoyage des postes de préférence par aspiration. ▶ Etablissement selon le cas d'un plan de prévention. ▶ Mise à disposition et port effectif des équipements de protection individuelle.
Les déplacements	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Accès aux postes de travail. ▶ Abords des postes encombrés. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Détermination de zones de circulation sécurisées. ▶ Dégagement des sols.
La circulation des engins	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Aires non stabilisées, défaut d'entretien, vitesse excessive, manque de formation, absence de plan de circulation 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Aménagement des aires de circulation et de stationnement. ▶ Etablissement d'un protocole de sécurité. ▶ Respect des consignes. ▶ Délivrance de formations et autorisations de conduite.

❖ De manière plus générale :

- ▶ Engagement des décideurs dans une véritable démarche participative d'évaluation des risques professionnels.
- ▶ Développement d'une culture sécurité au sein de l'entreprise.

Répartition des accidents du travail par siège de lésion³ (hors Alsace et Moselle)⁴



© : I. Béhier

En matière d'accidents du travail, ce sont les doigts qui sont le plus souvent touchés (21 % des cas), le bas du dos et les mains arrivent en deuxième et troisième position (11 % et 9 %).

Les natures de lésions les plus représentées sont les plaies (28 %) et les contusions, lésions superficielles (23 %).

3) Données 2013

4) Source : ATMP CCMSA

La MSA intervient pour la Santé-Sécurité au Travail des exploitants, salariés, employeurs et chefs d'entreprises agricoles.

Elle agit pour améliorer les conditions de travail et prévenir les risques en agriculture.

Les conseillers en prévention, les médecins du travail et les infirmiers de santé au travail sont là pour vous aider à trouver des solutions de prévention adaptées à votre situation.



ssa.msa.fr

**La bibliothèque en ligne
de la prévention agricole**